

Séance du 14 novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
Date de la convocation		
08/11/2022		
Date d'Affichage		
15/11/2022		

DCM N° 2022-81

L'an deux mil vingt-deux

Et le quatorze novembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

22 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

5 Membres absents excusés (procurations) :

SILVESTRI Dominique a donné procuration à UGOLINI Nuria
CAMUZAT Alexandre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel
GIAFFERI Michael a donné procuration à PASQUALINI Maurice
NAPPO Michelle a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline
PORTA Marine a donné procuration à CROCE-AJACCIO Catherine

2 Absents : MALPELI Stéphane, LECA Jean-Louis.

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Dérogation ouvertures
dominicales des commerces
Année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU le code du travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21,

VU les demandes de dérogations d'ouvertures dominicales pour l'année 2023 de différents commerçants et artisans parvenues en Mairie,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal pour l'année 2023 de se prononcer sur l'ouverture des 12 dimanches suivants :

En période estivale 09, 16, 23, 30 juillet 2023
06, 13, 20, 27 août 2023

En période de fin d'année 10, 17, 24, 31 décembre 2023

OUI l'exposé de Madame SIMONI PIACENTINI Céline, Adjointe au Maire déléguée au commerce, à l'artisanat et à la communication, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De donner un avis favorable sur le projet des 12 ouvertures dominicales ci-dessus proposées pour l'année 2023.
- De préciser que l'avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés sera demandé.
- De préciser que la Communauté d'Agglomération de Bastia sera saisie pour avis conforme.

DIT

Que pour l'année 2023, les ouvertures dominicales seront accordées par arrêté du Maire pris avant le 31 décembre 2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONAIETRI

